

**Registre des décisions prises par la directrice générale
du Centre de services scolaire de Saint-Hyacinthe
en vertu de l'article 317 de la *Loi modifiant principalement la Loi sur l'instruction
publique relativement à l'organisation et à la gouvernance scolaires***

Le 22 juin 2020

Rapport des décisions prises ce jour par la directrice générale en vertu de l'article 317 de la *Loi modifiant principalement la Loi sur l'instruction publique relativement à l'organisation et à la gouvernance scolaires*

Adoption du rapport des décisions prises par la directrice générale le 15 juin 2020.

DG-20-06-86 M^{me} Caroline Dupré, directrice générale, adopte tel quel le rapport des décisions qu'elle a prises le 15 juin 2020.

Modification à la Politique de révision de décision visant une ou un élève (115)

CONSIDÉRANT QUE la *Politique de révision de décision visant une ou un élève (115)* prévoit un comité d'étude des demandes de révision de décision constitué de commissaires ;

CONSIDÉRANT QUE le mandat de ces derniers a pris fin le 8 février dernier ;

CONSIDÉRANT QUE la fin d'une année scolaire et le début d'une autre sont des périodes propices aux demandes de révision de décision;

CONSIDÉRANT QUE la directrice générale assume présentement et jusqu'au 15 octobre les pouvoirs du conseil d'administration du centre de services scolaire ;

CONSIDÉRANT QUE bien qu'il ne s'agisse pas d'une obligation, elle souhaite néanmoins maintenir un comité d'études des demandes de révision de décision ;

CONSIDÉRANT QUE le comité envisagé serait formé de membres d'un ordre professionnel ;

DG-20-06-87 M^{me} Caroline Dupré modifie la *Politique de révision de décision visant une ou un élève (115)*.

Nomination

DG-20-06-88 M^{me} Caroline Dupré procède à la nomination de M^e Marie-Claude Laplante au poste de directrice adjointe du Service du Secrétariat général et des communications, à 100 %, au siège social. La date d'entrée en fonction sera le 1er juillet 2020.

**Registre des décisions prises par la directrice générale
du Centre de services scolaire de Saint-Hyacinthe**
en vertu de l'article 317 de la *Loi modifiant principalement la loi sur l'instruction
publique relativement à l'organisation et à la gouvernance scolaires*

Directrice
générale

Secrétaire

Octroi d'un contrat pour l'agrandissement et le réaménagement à l'école de la Rocade – projet 1718-1920-DLR-01

CONSIDÉRANT QUE le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur accorde au Centre de services scolaire de Saint-Hyacinthe une subvention dans le cadre de la mesure 50512 «*ajout d'espace*» - 2019-2020;

CONSIDÉRANT l'appel d'offres public 1718-1920-DLR-01 en vue d'engager une entreprise pour l'agrandissement et le réaménagement de l'école de la Rocade;

CONSIDÉRANT la recommandation du chargé de projet représentant de l'architecte au dossier, M. Francis Lussier, architecte;

CONSIDÉRANT QUE le Centre de services scolaires de Saint-Hyacinthe procédera aux travaux à condition que le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur accorde le financement supplémentaire pour équilibrer le budget du projet;

M^{me} Caroline Dupré, directrice générale :

- octroie le contrat à *Construction Gératek Ltée*, plus bas soumissionnaire conforme, au montant de 8 957 000,00 \$ (taxes exclues);
- autorise le directeur du Service des ressources matérielles, M. Jean-François Soumis, à signer les documents relatifs à ce contrat.

DG-20-06-89

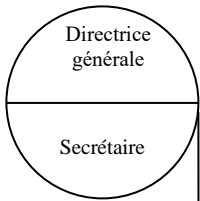
Objectifs, principes et critères de répartition des ressources financières 2020-2021

CONSIDÉRANT QUE le Centre de services scolaire doit rendre public les objectifs, les principes et les critères de répartition des ressources financières;

CONSIDÉRANT les consultations menées auprès du comité de répartition des ressources, du comité consultatif de gestion, du comité de parents et des conseils d'établissement;

M^{me} Caroline Dupré, directrice générale, adopte les objectifs, principes et critères de répartition des ressources financières pour l'année scolaire 2020-2021.

DG-20-06-90



**Registre des décisions prises par la directrice générale
du Centre de services scolaire de Saint-Hyacinthe
en vertu de l'article 317 de la *Loi modifiant principalement la Loi sur l'instruction
publique relativement à l'organisation et à la gouvernance scolaires***

Encadrement budgétaire 2020-2021

CONSIDÉRANT le projet des règles budgétaires 2020-2021 et les paramètres de consultation de financement reçus du MEES;

CONSIDÉRANT QU' il s'avère important d'établir l'encadrement budgétaire 2020-2021 pour l'élaboration du budget initial du Centre de services scolaire ainsi que des budgets des établissements et des services;

CONSIDÉRANT les travaux menés auprès du comité de répartition des ressources;

CONSIDÉRANT les consultations menées auprès du comité consultatif de gestion;

DG-20-06-91 M^{me} Caroline Dupré, directrice générale, adopte l'encadrement budgétaire pour l'année scolaire 2020-2021.

Niveau d'effectifs – personnel professionnel

DG-20-06-92 M^{me} Caroline Dupré adopte le niveau des effectifs du personnel professionnel à l'équivalent de 106,5500 postes à temps plein pour l'année scolaire 2020-2021.

Niveau d'effectifs – personnel de soutien secteur adaptation scolaire

DG-20-06-93 M^{me} Caroline Dupré adopte le niveau des effectifs du personnel de soutien – secteur de l'adaptation scolaire – à l'équivalent de 215,3571 postes à temps plein pour l'année scolaire 2020-2021.

Directrice générale

Secrétaire général

